Extrait N° 5 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 30 OCTOBRE 2009

L'an deux mil neuf, le trente octobre à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **19 octobre 2009** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **24**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles – M. BENARD Alex – M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - M. SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée – Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane - M. CLOTAGATIDE Vincent – Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki - Mme BETON Fernande.

Procuration : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - **Mme HEBERT Monique** a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - **M. FRINGUE Mickaël** a donné mandat à M. CLOTAGATIDE Vincent - **M. BADER Ricardot** a donné mandat à M. DENNEMONT Jean Daniel - **M. REMY Michel** a donné mandat à M. FERRERE Eric.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& & &
& &
&

Mairie des Avirons

AFFAIRE N° 5 / Personnel communal
- **Modification du tableau des effectifs**

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur les modifications du tableau des effectifs de la commune comme suit :

…/…

Personnel titulaire	Création	Suppression
Filière administrative		
. Rédacteur en chef	01	
. Rédacteur principal		01
Filière sportive		
. Educateur des activités physiques et sportives de 1ère classe	01	
. Educateur des activités physiques et sportives de 2ème classe		01
Filière technique		
. Adjoint technique principal de 2ème classe	01	
. Adjoint technique de 1ère classe	01	
. Adjoint technique de 2ème classe		02

Les suppressions interviendront au fur et à mesure des nominations effectives.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget principal.

Le conseil municipal, après discussions, délibère et, à l'unanimité, approuve les modifications du tableau des effectifs de la Commune comme ci-dessus visées.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Aviros